

CONSEIL MUNICIPAL DU 03/07/2026

Séance du 03 juillet 2026 sous la présidence de M. Jean-Marie OTT, maire.
Date de convocation : 25/06/2026

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13 (BAEUEURLE Arnaud, FISCHER Scarlett, GRUFFAZ Christelle, HESS Frédéric, JEDELE Aurore, KARCHER Gaby, OTT Jean Marie, PAUTLER Fanny, PETER Elodie, URBAN Gilles, VOINSON Etienne, Alain WEBER, WITZ Manuel)

Conseillers excusés : BAUMONT Valérie ayant donné pouvoir à Alain WEBER, DREYDEMY Matthieu ayant donné pouvoir à Aurore JEDELE.

Secrétaire de séance : URBAN Gilles (Art. L.2541-6 et L.2541-7 du CGCT)

Calcul du quorum : par application de l'article 10 de la loi n°202-290 du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 : *Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum.*

Le quorum étant atteint avec 13 membres présents à l'ouverture de la séance, le conseil municipal peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 05 juin 2026
3. Décision modificative n° 02 - Commune
4. Remboursement – Transport minibus
5. Rapport d'activité 2025 SDEA - Synthèse locale eau potable
6. Rapport d'activités 2025 – Communauté de communes - Niederbronn-Les-Bains

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte et fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

En Alsace-Moselle, l'article L.2541-6 du CGCT dispose que le secrétaire de séance est choisi par le conseil municipal. L'article L.2541-7 précise que le maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances. Par combinaison de ces deux textes, le secrétaire de séance en Alsace-Moselle peut être un agent de la commune. Considérant le Droit Local applicable en Alsace-Moselle, sur proposition du maire, Monsieur Gilles URBAN, 1^{er} adjoint au maire, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 05 JUIN 2026

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le compte rendu de la séance du 05 juin 2026.

3. DÉCISION MODIFICATIVE 02

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certaines modifications seraient à apporter au Budget Commune pour procéder aux paiements des dépenses d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,
D'APPROUVER le virement de crédits suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
65888	Autres charges de gestion courante	- 15 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
2152	Installations de voirie	+ 15 000

FIXE le montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (c/021 et c/023) à 15 000,- €.

4. REMBOURSEMENT / TRANSPORT MINIBUS

Depuis la rentrée scolaire 2016/2017, les élèves de la commune d'Uttenhoffen scolarisés à Mietesheim sont véhiculés dans un minibus. Une convention de location est en place avec la Région Grand Est. Ce minibus est conduit en partie par les agents de la commune de Mietesheim.

Suite à un accord avec la commune d'Uttenhoffen, les heures complémentaires ainsi effectuées sont rémunérées aux agents par la commune de Mietesheim qui en demande ensuite le remboursement à la commune d'Uttenhoffen, qui elle-même le répercutera dans son décompte global à la Région Grand Est. De plus depuis le 1^{er} septembre 2021, la région Grand Est finance l'intégralité des transports effectués dans le cadre du RPI ainsi que les frais de carburant. Depuis 2023 il y a cependant lieu de facturer non plus en année civile mais en année scolaire. Aussi l'année scolaire 2025/2026 sera facturée à l'automne 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité des membres présents

De demander le remboursement des frais de carburants suivants : 1 234,50 €

De demander le remboursement des heures complémentaires et vacations payées à savoir 12 295,08 €

- à Mme PICOT Béatrice pour les heures de conduite effectuées entre le 1^{er} septembre 2025 et le 3 juillet 2026, à savoir 457 h x 17,50 €/heure = 7 997,50 €

- à M. Edgar NARDIN pour les heures de conduite effectuées entre le 1^{er} septembre 2025 et le 3 juillet 2026, à savoir 27 vacations = 4 297,58 €

Soit un total de **13 529,58 €**

5. RAPPORT D'ACTIVITE 2025 SDEA SYNTHESE LOCALE EAU POTABLE PERIMETRE DE REICHSHOFFEN ET ENVIRONS

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2025 transmis par la Commission Locale – eau potable du SDEA concernant le périmètre de Reichshoffen et environs.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents

D'approuver ce rapport sans observation.

6. RAPPORT D'ACTIVITES 2025 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NIEDERBRONN-LES-BAINS

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activités annuel 2025 transmis par la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents

D'approuver ce rapport.

COMMUNICATIONS ET DIVERS

✓ M. le Maire a fait le point sur la dernière réunion qui s'est tenue récemment entre tous les maires de la Comcom et tous les directeurs d'école. Il est convenu que, pour la rentrée, chaque commune fournisse un état des bâtiments scolaires comportant l'âge + surface + effectifs + travaux effectués ces dernières années... Une nouvelle réunion de partage d'information et de prospective aura lieu début octobre.

M. le maire rappelle qu'il vaut mieux organiser la carte scolaire entre nous que de devoir subir les suppressions et fermetures de classes plus ou moins cohérentes car DE TOUTE FACON ça va arriver !

✓ Les 2 adjoints et le maire relatent leur participation à l'exercice de sécurité organisé à Mertzwiller le 1^{er} juillet dernier par la Préfecture et tous les services de secours et l'activation virtuelle de nos PCS communaux. Exercice en conditions réelles d'application très formateur. En espérant ne jamais avoir à l'activer...

✓ M. le Maire fait le point des menus travaux qui ont été ou seront effectués sur la commune dans les semaines à venir ; travaux de réfection de voirie par E.J.L., peinture de marquage au sol, remplacement des fenêtres au logement communal du 36 rue principale, taille de la haie anti coulée de boue rue d'Uttenhoffen, ...

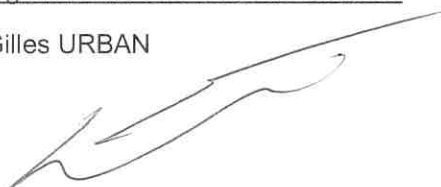
✓ Un rapide retour est fait sur les visites de notre STEP et l'UTE de production d'eau potable qui ont eu lieu conjointement avec des membres du CM d'Uttenhoffen ainsi qu'un rappel des différentes festivités estivales qui ont lieu à Mietesheim.

✓ L'organisation concrète de l'apéro village organisé et porté par le CM le 24 juillet est reprise et les tâches sont réparties.

✓ La date du prochain conseil est notée au jeudi 10 septembre à 20h

Signature du secrétaire de séance :

Gilles URBAN



Signature du Maire :

Jean-Marie OTT

